



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit de CHF 33'000.00 pour la structure d'accueil parascolaire "Rayon de Soleil"

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Rayon de Soleil est une structure d'accueil parascolaire destinée aux élèves des classes de degré 1 à 7 Harmos (4-11 ans), qui peut prendre en charge les enfants avant et/ou après l'école. Elle a débuté ses activités le 15 août 2011 et a actuellement une autorisation pour accueillir 22 enfants.

Elle est ouverte tous les jours scolaires, soit du lundi au vendredi de 11h30 à 18h00, excepté pendant les vacances scolaires.

Elle se situe dans une salle du bâtiment sud du collège qu'elle partage avec l'Atelier Boule de Gomme qui, elle, est ouverte le matin seulement.

La dotation en personnel est actuellement d'environ 1.25 EPT réparti entre 4 personnes toutes formées.

2. SITUATION ACTUELLE ET FUTURE

Rayon de Soleil emménagera dans de nouveaux locaux à la rentrée 2016/2017 et pourra accueillir 30 enfants, ainsi nous répondrons au taux de couverture de 20 % prévu par la LAE (Loi sur l'Accueil des Enfants). Cela a pour conséquence que nous devons augmenter, d'environ 0.15 EPT, la dotation actuelle, pour atteindre le taux d'encadrement correspondant à la LAE. De plus, le mobilier actuellement utilisé par la structure d'accueil appartient en majorité à l'école, qui elle ouvrira une nouvelle classe à la rentrée, il est donc nécessaire d'équiper la structure de manière adéquate.

Fin mars 2016, nous avons été contacté par les Autorités de la commune d'Enges, afin d'établir une collaboration entre nos deux villages pour l'accueil parascolaire (le rapport de la Commune d'Enges annexé vous expliquera le projet en détail). C'est pourquoi, nous vous proposons que Rayon de Soleil développe une antenne à Enges « Les Petits Enges ». L'OAEF (Office de l'Accueil Extra-familial) nous a donné d'ores et déjà son accord pour ce projet et le Conseil général d'Enges en date du 17 mai a accepté, à l'unanimité, un crédit afin de couvrir tous les frais qui en découleront (voir concept annexé).

3. PROPOSITION ET COÛT

Voici donc les incidences financières sur ces deux nouvelles situations :

- **Equipement divers de Rayon de Soleil dans le vieux collège: CHF 8'000.00**
Achat de matériel divers, tables, chaises, petites armoires de rangement, vaisselle, matériel de nettoyage, etc.
A noter que nous avons fait préalablement une demande à toutes les structures d'accueil du Canton, afin de récupérer du matériel, mais sans succès.

Nous devons, en ce qui concerne les tables et les chaises, acheter du matériel adapté aux enfants dans un magasin spécialisé d'où le coût un peu élevé environ CHF 4'000.00. Pour le reste, nous allons effectuer des achats dans diverses enseignes en profitant des soldes durant l'été, c'est pourquoi, il est difficile de quantifier avec détail le prix pour chaque objet.

- **Dotation en personnel de août à décembre 2016:** **CHF 25'000.00**

Évalué à 2 EPT au total, nous devons donc mettre à repourvoir un poste à environ 60 % principalement pour les Petits Enges et le pourcentage manquant 15 % sera assuré par le personnel actuel.

Une estimation des coûts salariaux engendrés (y compris charges sociales) a été faite, englobant l'augmentation du temps de travail des personnes actuelles et de la future collaboratrice (ou futur collaborateur) mais cela reste encore très aléatoire par le fait que nous ne connaissons ni la formation, ni l'âge, ni l'expérience de la personne qui sera engagée, ni l'horaire définitif de la structure Les Petits Enges.

Soit un montant total de

CHF 33'000.00

=====

L'OAEF (Office de l'Accueil Extra-familial) nous accordera des subventions cantonales entre CHF 500.00 et 1'000.00 par enfant, pour une année, en fonction du cycle qu'il fréquentera :

- Rayon de Soleil environ CHF 6'000.00
- Les Petits Enges environ CHF 3'000.00

Voici ce qu'il en est concernant l'aide de la Confédération (nous avons déjà touché ces subventions une première fois, lorsque nous avons ouvert la structure) :

la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants constitue un programme d'impulsion, d'une durée totale de 16 ans, destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail ou formation. Les structures existantes qui augmentent leur offre doivent accroître leur nombre de places d'un tiers et de 10 places au moins. Des forfaits seront versés se montant au maximum à CHF 3'000.00 francs par place et par an pour une durée de 3 ans :

- Rayon de Soleil environ CHF 24'000.00/an
- Les Petits Enges environ CHF 15'000.00/an

4. CONCLUSION

Nous tenons à souligner que la création de cette antenne à Enges est une opération financière neutre puisque son Conseil général a approuvé un crédit de CHF 50'000.00 pour couvrir les frais de logistique et d'encadrement éducatif. Par contre, pour notre Commune, il s'avère que cette collaboration va nous permettre de toucher des subventions de la Confédération puisque avec les 8 enfants supplémentaires de Rayon de Soleil et les 5 enfants des Petits Enges, nous atteindrons les 10 places minimum pour prétendre à cette aide financière, sans cela nous ne toucherions rien.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 23 mai 2016

CONSEIL COMMUNAL